

MONS 2ème ENQUETE PUBLIQUE

Réf. : PU 2020/2761

Réf. DPA : REC PU 2021.079

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de **Luminus S.A.**, ayant son siège social avenue du Roi Albert II, 7 B-1210 Saint-Josse-ten-Noode, en vue d'obtenir un permis unique relatif à la construction et l'exploitation d'un parc de 4 éoliennes de puissance électrique totale maximale de 16,8MW, d'une cabine de tête, l'aménagement d'aires de manutention, de chemins d'accès et la pose de câbles électriques au lieu-dit Les Montagnes.

Lieu de construction et d'exploitation : **chaussée de Beaumont s/n à 7022 Harmignies** (Parcelles cadastrées: Mons, 19^{ème} division, Section A n^{os} 263A, 288C, 376B ; 16^{ème} division, Section A n^{os} 73, 84A, 84B; Division 14 Section B n^{os} 549C, 549D, 553A, 554A, 555B, 556, 570, 571, 573B).

Objet : Le complément d'enquête publique concernant la note de l'auteur d'étude d'incidences portant sur :

- la localisation du projet et du site classé de la carrière de Spiennes ;
- l'environnement sonore et les vibrations ;
- l'ombre portée et l'effet d'ombre mouvante ;
- le paysage et le patrimoine.

La société Luminus convie les personnes intéressées à une séance d'information didactique d'une heure ayant comme objectif de présenter les compléments de résultats de l'étude d'incidences qui aura lieu

Le lundi 13 septembre 2021 en la salle CALVA d'Harmignies – Rue Vieille Eglise, 3 à 7022 Harmignies.

Les inscriptions sont obligatoires à l'adresse suivante : stephanie.fouarge@luminus.be au plus tard le vendredi 10 septembre 2021. Il y a lieu de préciser l'heure choisie parmi les plages horaires suivantes : 17h, 18h, 19h ou 20h.

Un nombre de personnes limité sera reçu durant l'heure choisie et chacun devra être muni d'un masque afin de respecter les règles sanitaires en vigueur. Luminus se réserve le droit d'annuler ou de modifier la réunion si les mesures sanitaires liées au Covid-19 le requièrent.

Le complément du dossier peut être consulté à l'administration communale
Service environnement - rue du Miroir, 18 à 7000 Mons, à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 23/07/2021	Le 02/09/2021	Rue du Miroir, 18 à MONS Le 04/10/2021 à 9h	Ad. Communale de et à Mons - Grand'Place, 22 et/ou environnement@ville.mons.be

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance du public que les Ministres ayant dans leurs compétences l'environnement et l'aménagement du territoire sont compétents pour statuer sur le recours faisant l'objet de la présente enquête publique (Art 95 § 1er du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement).

L'enquête publique relative à un établissement de catégorie B est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du code de l'environnement.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, ainsi que le mardi jusqu'à 20 heures **!!!ATTENTION !!! Prendre rendez-vous préalablement au 065/40.55.87.**

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : Rue du Pont du Val, 1 à 4100 Seraing - personne de contact : Morgane Tock - morgane.tock@luminus.be
- du service du Fonctionnaire Technique compétent sur recours – SPW DGO3 – DPA – Cellule Recours, Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes
- du service du Fonctionnaire Délégué compétent sur recours – SPW DGA TLP Recours – Rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 Namur (Jambes).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A MONS, LE 22/07/2021



Pour le bourgmestre,
Nicolas MARTIN,

(s) Achile SAKAS
Echevin de l'Etat civil,
de la Population et des Fêtes